

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, 1ère adjointe.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 12

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Frédéric GEROMIN ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER ; Vincent PELLETIER ; Catherine REAULT

Procurations : Céline Bernigaud à Coralie BOURDELAIN ; Bernard MICHON à Vincent PELLETIER

Absents : Thierry MAZILLE ; Alain Guimet ; Lionel FIAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Vincent PELLETIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 20 novembre 2019

DELIBERATION N° 2 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION CADRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

Il est proposé aux élus de renouveler, à la date du 1er janvier 2020, le contrat-cadre mutualisé par le CDG38 auquel la commune adhère depuis le 1er janvier 2013, pour les lots suivants :

- protection santé complémentaire
- prévoyance contre les accidents de la vie (= garantie maintien de salaire en cas de décès, minoration de retraite ou invalidité)

Pour chacune de ces catégories, plusieurs formules sont proposées aux salariés de la commune de Revel. La durée du contrat est de 6 ans, à effet au 1er janvier 2020, renouvelable un an.

La commune de Revel :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant ;
- indique que les participations de la commune sont les suivantes :
 - protection santé complémentaire : **25€ par mois et par agent, soit 300€/an/agent ;**
 - prévoyance contre les accidents de la vie : **10€ par mois et par agent, soit 120€/an/agent.**

La décision est acceptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 26 novembre 2019
Pour extrait

Coralie BOURDELAIN
Adjointe au maire.



Grille tarifaire de l'assistance à membres relative à la réalisation d'études et d'améliorations pastorales

Option	Type de contribution	Livrables	Temps de travaux prévisionnels et coûts associés, par tranche (en €) de montant de travaux subventionnables									
			de 4.400 à 5.000	de 5.001 à 10.000	de 10.001 à 15.000	de 15.001 à 20.000	de 20.001 à 30.000	de 30.001 à 40.000	de 40.001 à 60.000	de 60.001 à 80.000	> 80.001	
Socle de base	Aide à la définition technique du projet et repositionnement suivant les avis des partenaires	Propositions de solutions techniques, réponse aux enjeux pastoraux et aux attentes du Territoire, anticipation sur les conflits d'usage.	0,1	0,2	0,4	0,8	0,8	1	1	2	2	
	Aide au montage du projet	Rédaction du dossier technique avec argumentaire dans le format attendu par le(s) financeur(s). Mise en concertation (Edelweiss), prise en compte des avis techniques partenaires, cartographies et croisement d'enjeux autant que disponibles sur SIG FAI).	0,2	0,2	0,5	0,5	0,5	1	1	1	1	
	Mise en forme du dossier technique et financier avant passage en CoPil PPT	Constitution du dossier de demande de financement, selon les attentes du financeur et de ses évolutions. Calculs des budgets prévisionnels et des taux de financements selon les programmes en cours, Transfert au Territoire Pastoral concerné ou instances du financeur.	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
	Passage en Comité de Pilotage	Accompagnement du porteur de projet au CoPil du PPT, intégration des retours des acteurs du Territoire dans la demande de financement.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
	Aide à la mise en paiement du dossier	Réalisation des démarches administratives de mise en paiement d'acomptes et de solde du dossier, sur la base des pièces fournies par le porteur. Relances, rappel des échéances liées au dossier.	0,2	0,2	0,3	0,4	1	1	2	3	3	
	Aide au suivi des travaux	Accompagnements techniques et présence aux réunions de chantier stratégiques.		0,1	0,2	0,5	0,8	1,5	2	3	5	
Total en nombre de jours			0,8	1,1	1,8	2,6	3,5	4,9	6,4	9,4	11,4	
Total SOCLE DE BASE en €			440 €	605 €	990 €	1 430 €	1 925 €	2 695 €	3 520 €	5 170 €	6 270 €	
+ Réception et justification (OPTION 1)	Réception des travaux	Accompagnement sur le terrain du Maître d'Ouvrage lors de la réception de travaux.	0	0	0	0,5	0,5	1	1	1	1	
	Fiche de réalisation	Rédaction et production d'une fiche de réalisation du projet auprès du Territoire.	0,1	0,1	0,25	0,25	0,25	0,25	0,5	0,5	0,5	
	Total en nombre de jours			0,9	1,2	2,05	3,35	4,25	6,15	7,9	10,9	12,9
Total SOCLE DE BASE + OPTION 1 en €			495 €	660 €	1 128 €	1 843 €	2 338 €	3 383 €	4 345 €	5 995 €	7 095 €	
+ Evaluations d'incidences (OPTION 2)	Études complémentaires approfondies liées aux évaluations d'incidences (Site NATURA 2000, domaine skiable ou autre)	Montage avec le porteur des enjeux environnementaux, du dossier d'évaluation d'incidences, visites de terrain, présence et représentation du projet dans les Comités Départementaux et Régionaux.	0,5	0,5	0,5	1	1,5	1,5	2	2,5	3	
	Total en nombre de jours			1,4	1,7	2,55	4,35	5,75	7,65	9,9	13,4	15,9
	Total SOCLE DE BASE + OPTION 1 + OPTION 2 en €			770 €	935 €	1 403 €	2 393 €	3 163 €	4 208 €	5 445 €	7 370 €	8 745 €

Ce tableau est le tableau d'assistance à la décision, en l'absence de précision de votre part, nous retiendrons le Socle de Base



OPTION 1

OPTION 2